

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOÛT 2017
N°69/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE VINGT-HUIT AOUT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATION : HAMEL E. à GALLEGO G., ZANNI B. à CHABANY S.

EXCUSES : BARET E., LEGROS N.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RECONDUCTION D'UN BAIL A USAGE STRICTEMENT
PROFESSIONNEL A LA CHÊNERAIE**

Monsieur Jacques NIVON, Maire, rappelle au Conseil que, par délibération du 4 juillet 2011, il avait été décidé de louer un local de 83.65 m² situé dans l'ancien préau de la Chêneraie, sis 39 rue Louis Colmard, à Madame Pascale WESTRELIN, kinésithérapeute.

Le bail correspondant avait été établi pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 août 2017.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce bail professionnel dans les mêmes conditions que le bail initial, soit jusqu'au 31 août 2023.

Le loyer annuel avait été fixé à 10 570 € (DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX EUROS) lors de la prise de bail. Du fait des indexations annuelles, le dernier loyer touché s'élevait à 10 984,89 €. Selon la même formule d'indexation annuelle sur la base de la valeur moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction, le nouveau loyer s'établira à 11 223 € (ONZE MILLE DEUX CENT VINGT TROIS EUROS). Il sera encaissé mensuellement.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ACCEPTÉ la convention de bail à usage strictement professionnel correspondant à la location du local sis 39 rue Louis Colmard, la Chêneraie, à Madame Pascale WESTRELIN, kinésithérapeute, pour y installer son cabinet, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2017, pour un loyer annuel de 11 223 €.

La recette correspondante sera encaissée à l'article 7521 du budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 06/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le 1-9-2017 520

ID : 038-213800717-20170828-D170828_9-DE

AUTORISE le maire à signer le bail ainsi que toutes pièces utiles à son application.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 29 août 2017

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le
et de sa publication ou notification le

